

histoire
politique
société

Le débat

Des usages de l'humanitaire

Rony Brauman, Jean-Claude Guillebaud, Pierre Lellouche, Jean-Christophe Rufin

Luc de Heusch : Rwanda : les responsabilités d'un génocide

Où va le système politique américain ?

James Fallows, Edward Luttwak, Philippe Raynaud

Nation: entre dépassement et reviviscence

Catherine Coquery-Vidrovitch, Jean-Yves Guiomar, Herbert Lüthy,
Michael Mann, Bernard Paqueteau

Bibliothèque nationale de France : d'hier à demain

François Chaslin, Jean Favier, Pierre Nora

Autour du patrimoine

Henri Mercillon, Maryvonne de Saint-Pulgent

numéro **84**

mars - avril 1995

Gallimard

DES USAGES DE L'HUMANITAIRE

Rony Brauman : La sacre de l'urgence

Jean-Claude Guillebaud : Entre progrès et régression

Pierre Lellouche : Les sanglots de l'impuissance

Jean-Christophe Rufin : D'une peur à l'autre

Luc de Heusch : Rwanda : les responsabilités d'un génocide.

OÙ VA LE SYSTÈME POLITIQUE AMÉRICAIN ?

Philippe Raynaud : Perplexités américaines

Edward Luttwak : L'échec programmé de la présidence

James Fallows : La promesse républicaine

NATION : ENTRE DÉPASSEMENT ET REVIVISCENCE

Michael Mann : État-nation : mort ou transfiguration ? L'Europe et le monde

Jean-Yves Guiomar : De l'Allemagne et de la France. Les faux-semblants d'une opposition

Herbert Lüthy : La Suisse à contre-courant

Bernard Paqueteau : Sous la glace, l'histoire. Les rapports du nationalisme et du communisme en Europe de l'Est

Catherine Coquery-Vidrovitch : De la nation en Afrique noire

BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE : D'HIER À DEMAIN

Pierre Nora : Le vin est tiré...

Où en est la Bibliothèque nationale de France ? Entretien avec *Jean Favier*

François Chaslin : L'infortune critique de la Bibliothèque de France

AUTOUR DU PATRIMOINE

Quelle politique du patrimoine ? Entretien avec *Maryvonne de Saint-Pulgent*

Henri Mercillon : Alerte au patrimoine

Des usages de l'humanitaire

L'affirmation de la thématique humanitaire sur la scène publique constitue probablement le phénomène idéologique et politique majeur de ces dernières années. Exacerbation momentanée ou transformation durable ? Effet de surface ou nouvelle contrainte de définition pour les pouvoirs ? Nous avons soumis le problème à quelques connaisseurs du domaine, à des titres divers. Nous les remercions chaleureusement d'avoir bien voulu répondre à notre questionnaire.

Nous joignons à leurs textes une analyse des responsabilités dans le génocide rwandais, qui est aussi, comme on le verra, un terrible réquisitoire.

1. Comment analysez-vous l'omniprésence actuelle de la thématique humanitaire dans les représentations de nos sociétés, qu'il s'agisse de problèmes intérieurs ou de problèmes extérieurs, des sans-logis de l'abbé Pierre ou du désastre du Rwanda ?

2. Comment comprenez-vous la focalisation du débat public sur l'« exclusion », comme s'il n'était plus possible de parler de l'ensemble des problèmes sociaux qu'au travers de ce seul prisme ?

3. Quel bilan tirez-vous des opérations d'ingérence humanitaires conduites ces dernières années ? Que pensez-vous du jugement selon lequel la carte humanitaire a servi d'alibi à l'inaction politique, en donnant aux États le moyen d'intervenir sans intervenir ?

4. Qu'est-ce qui vous paraît faire de la France la terre d'élection de la sensibilité humanitaire ?

5. Quelles conséquences cette montée en puissance du sentiment et du projet humanitaire vous paraît-elle devoir entraîner pour la vie politique et son avenir ?

Le Débat.

Des usages de l'humanitaire

L'affirmation de la thématique humanitaire sur la scène publique constitue probablement le phénomène idéologique et politique majeur de ces dernières années. Exacerbation momentanée ou transformation durable ? Effet de surface ou nouvelle contrainte de définition pour les pouvoirs ? Nous avons soumis le problème à quelques connaisseurs du domaine, à des titres divers. Nous les remercions chaleureusement d'avoir bien voulu répondre à notre questionnaire.

Nous joignons à leurs textes une analyse des responsabilités dans le génocide rwandais, qui est aussi, comme on le verra, un terrible réquisitoire.

1. Comment analysez-vous l'omniprésence actuelle de la thématique humanitaire dans les représentations de nos sociétés, qu'il s'agisse de problèmes intérieurs ou de problèmes extérieurs, des sans-logis de l'abbé Pierre ou du désastre du Rwanda ?

2. Comment comprenez-vous la focalisation du débat public sur l'« exclusion », comme s'il n'était plus possible de parler de l'ensemble des problèmes sociaux qu'au travers de ce seul prisme ?

3. Quel bilan tirez-vous des opérations d'ingérence humanitaires conduites ces dernières années ? Que pensez-vous du jugement selon lequel la carte humanitaire a servi d'alibi à l'inaction politique, en donnant aux États le moyen d'intervenir sans intervenir ?

4. Qu'est-ce qui vous paraît faire de la France la terre d'élection de la sensibilité humanitaire ?

5. Quelles conséquences cette montée en puissance du sentiment et du projet humanitaire vous paraît-elle devoir entraîner pour la vie politique et son avenir ?

Le Débat.

Rony Brauman

Le sacre de l'urgence

1 et 2. S'il fallait donner un seul signe de cette omniprésence du discours humanitaire, c'est dans le nouveau nom du génocide qu'on le trouverait : le massacre programmé d'une partie de l'humanité s'appelle désormais une « crise humanitaire ». Cette novlangue n'a rien de spécifiquement français, puisqu'elle a son origine à l'O.N.U, et se retrouve dans un grand nombre de pays. On ne compte plus les séminaires, colloques et autres réunions internationales convoqués sur le thème des « crises humanitaires complexes », lesquelles, en d'autres temps pas si éloignés, portaient encore un nom sans doute trop brutal : la guerre. Éprise de consensus, notre époque préfère ce qui unit, le sentiment humanitaire, à ce qui divise, la prise de parti politique.

Cette vision « sentimentale-pragmatique » (on s'indigne dans l'instant, on agit dans l'instant) me semble procéder de la conjonction de deux phénomènes, à savoir la disparition de l'utopie politique d'une part, la montée en puissance de la télévision d'autre part. « La fin de l'utopie, dit Zaki Laïdi, a entraîné la sacralisation de l'urgence, érigée en catégorie centrale du politique. » L'humanitaire, forme privilégiée d'action dans l'urgence, semble avoir été fait pour combler ce vide créé par la désertion du sens, autre nom de la mort de l'utopie. Porté par la télévision, média de l'instant, il fournit une réponse *visible* à un problème *visible*, ce que la politique ne sait pas faire. À ces enfants affamés dans la brousse somalienne, à ces innocents abattus comme du gibier à Sarajevo, à ces chômeurs condamnés à la rue, l'humanitaire apporte de la nourriture, des soins, un abri. Une aide temporaire, certes, mais concrète et immédiatement lisible.

En l'absence de projet collectif, de médiation politique, le souci de protection de la vie devient le grand dessein, l'humanitaire s'impose alors comme lien avec le monde. Et c'est à ce moment précis que la « solution » humanitaire devient un problème. Entendons-nous bien : ce ne sont ni les sentiments ni les gestes de compassion qui sont en cause, mais leur usage social, leur fonction politique. Autrement dit, la rhétorique humanitaire, qui détache les malheurs individuels du mal dont ils résultent. Lorsqu'un génocide devient une « crise humanitaire », il n'est plus qu'un tragique fait divers parmi d'autres d'où sont gommées les conditions de sa survenue, les complicités, les responsabilités, au profit d'une exigence qui devient dès lors hégémonique, celle des secours d'urgence. Le génocide n'est plus, en somme et dans le meilleur des cas, que la toile de fond d'une scène sur laquelle se joue la représentation édifiante de nos bons sentiments.

Le discours humanitaire, nouvelle pierre philosophale d'un monde toujours en quête d'enchantement, est donc l'instrument de nos modernes transmutations : le plomb de nos renoncements ou, plutôt, de nos

Rony Brauman a été président de Médecins sans frontières de 1982 à 1994. Il a récemment publié *Devant le mal : Rwanda, un génocide en direct* (Arléa, 1994).

mensonges politiques devient l'or fin de la morale et de l'engagement. Privée de projet fédérateur par la chute du communisme, la politique est – provisoirement ? – réduite à une variété de relations publiques télévisées. Rien d'étonnant, dans ce contexte, à ce que l'humanitaire lui tienne lieu de grand récit.

Il en va de même en ce qui concerne l'« exclusion » : toutes choses étant données et immuables par ailleurs, l'exclusion se ramène, en dernière instance, à une catastrophe naturelle, justiciable d'un traitement urgent par les secouristes que sont le S.A.M.U. social, les O.N.G., l'abbé Pierre et d'autres. Le terme même d'exclusion a ceci d'intéressant, en effet, qu'il évacue, là encore, toute responsabilité politique pour situer la question sur le registre de la dénonciation globale : on est *contre* l'exclusion comme on est *contre* le Sida, les cyclones, la torture. Convenons, cependant, que ce « refus » est préférable à l'indifférence et qu'il peut nous ramener vers des choix qui sont ceux de la politique. En effet, on verra plus loin que la façade humanitaire se lézarde, travaillée par des mouvements internes profondément politiques.

3. « Ingérence humanitaire » signifiant intervention militaro-humanitaire, ce sont les quatre opérations internationales – Kurdistan d'Irak, Bosnie, Somalie et Rwanda – qui sont ici visées, si l'on ose dire.

Le contexte et les objectifs de chacune de ces interventions étant très différents, il faudrait les examiner une à une pour en tirer à chaque fois un bilan singulier. Il me semble toutefois que l'élément commun est le souci de l'endiguement, au moins en ce qui concerne l'Irak, la Bosnie et le Rwanda, dont il faudrait rapprocher, en l'occurrence, Haïti. Endiguement de flux de réfugiés représentant une menace, réelle ou supposée, pour les pays limitrophes, et qui ne résume pas, toutefois, l'ensemble des objectifs assignés à chacune de ces opérations. On se contentera de constater que ces interventions sont dictées – ce qui n'a rien de déshonorant pour des États – par des impératifs de sécurité régionale et d'intérêts stratégiques ou des considérations de politique intérieure.

Sans entrer, donc, dans une analyse géopolitique qui dépasserait à la fois le cadre de cette réflexion et les compétences de son auteur, un point, essentiel du point de vue des principes humanitaires, doit être soulevé. Rappelons auparavant que le « noyau dur » du droit international humanitaire est la distinction entre civils et combattants : ainsi, par exemple, les mauvais traitements, les déportations, les destructions non motivées (par des considérations purement militaires) de biens publics ou privés, les exécutions, les famines organisées sont qualifiés de crimes de guerre par les Conventions de Genève. Rédigés après la Seconde Guerre mondiale, ces textes de loi devaient fournir une protection aux populations civiles, puisque les pays signataires s'engageaient « à [les] respecter et [les] faire respecter en toutes circonstances ». Or, à l'exception de l'opération « Provide Comfort » dans les suites de la guerre du Golfe, les résolutions de l'O.N.U, votées à l'occasion des différentes interventions considérées « oublie » méthodiquement la question de la protection des civils, pour ne s'intéresser qu'à la protection de l'aide humanitaire. « Laissez passer nos convois de nourriture et de médicaments, disent en substance les résolutions des Nations unies, et nous ne verrons ni n'entendrons rien qui puisse vous embarrasser. » La logique fut poussée à son comble lorsque les forces militaro-humanitaires elles-mêmes s'arrogèrent le droit, en Somalie, de tirer sur la foule et de tuer, en toute impunité, des centaines de personnes. Relevons au passage que la doctrine « zéro mort » adoptée par l'armée américaine est incompatible avec une conduite des opérations conforme aux principes affichés sur le plan humanitaire : avant la Somalie, la guerre du Golfe l'a bien montré, avec les bombardements « inutiles » sur Bagdad et Bassora ou encore l'intervention « *Just cause* » au Panama et ses deux mille à trois mille morts civils des bidonvilles de Panama Ciudad. Qui a songé, alors, à deman-

der le passage de convois humanitaires pour les populations victimes du conflit ? Quel État démocratique s'est dressé pour plaider leur cause ?

Le droit à l'assistance humanitaire, notamment les « corridors humanitaires », sont prévus dans les Conventions de Genève, mais dans la perspective plus globale de la protection des civils. Tout se passe comme si cette dernière exigence était laissée sur le bord du chemin, la protection de l'aide étant plus « payante », à défaut d'être réellement efficace. Fait révélateur, la seule demande faite au gouvernement russe à l'occasion de la guerre en Tchétchénie concerne l'autorisation de laisser passer des convois de secours. Le pilonnage d'une ville entière, la destruction systématique d'objectifs civils ne dérangent visiblement personne, à l'exception notable des intéressés.

On objectera, non sans raison, que jamais dans l'histoire la protection des populations civiles n'a été un véritable enjeu, à l'exception des cas où elle était l'alibi d'une stratégie de puissance, comme dans la guerre indo-pakistanaise de 1971, la guerre du Shaba (Zaïre) en 1978 ou encore l'invasion du Cambodge par le Viêt-nam en 1980. Certes, mais c'est dire, alors, que les traités humanitaires internationaux ne sont que tartufferie et poudre aux yeux, c'est reconnaître que la morale n'est convoquée que pour le service des intérêts de puissance et révoquée dans le cas contraire.

Simon Leys définissait ainsi les principes fondamentaux de la justice totalitaire : 1) certains cas doivent se traiter avec une bienveillance particulière ; 2) d'autres cas doivent être l'objet d'une sévérité spéciale ; 3) ceci ne s'applique pas dans tous les cas. L'« ordre humanitaire » que l'on nous propose présente, convenons-en, d'étranges analogies avec la loi de Big Brother.

Le cas du Soudan mérite, dans ce cadre, une mention particulière : alors que la junte de Khartoum mène une guerre totale dans les provinces méridionales du pays au point que l'on a pu parler de génocide, le gouvernement français fournit à son homologue soudanais des photos satellites des régions insurgées et négocie avec le Centrafrique et le Zaïre des droits de passage pour les troupes soudanaises, qui peuvent ainsi compléter l'encercllement de la région. Dans le même temps, et sans que l'on relève la moindre contradiction, la France finance – avec d'autres – l'opération « Lifeline Soudan » des Nations unies, c'est-à-dire un pont aérien destiné à apporter de la nourriture aux populations du sud du pays. On contribue à l'étranglement d'une population entière d'une main, on lui accorde la charité de l'autre... On ôte la vie et on la donne, en somme, telle la divine Providence, comme l'a fortement montré Hélé Béji dans ces mêmes colonnes.

Si notre époque n'est pas nécessairement plus cruelle que d'autres, elle est assurément plus hypocrite et son bilan, du point de vue qui nous occupe, pour le moins mélangé : instrumentalisé par les gouvernements, l'humanitaire est désormais plongé dans un brouillard qui rend illisibles les principes dont il est porteur. Quant à la politique, elle ne s'est pas grandie à se cacher derrière des convois de médicaments et se travestir dans le grand manteau des bons sentiments de circonstance.

Je ne crois pas pour autant que la politique ait perdu ses droits et je n'adhère donc pas à un certain discours aux termes duquel la carte humanitaire aurait servi d'alibi à l'inaction politique : l'examen détaillé de chacune des situations évoquées ici, et bien d'autres, montrerait que notre charité publique a toujours été bien ordonnée, c'est-à-dire guidée par des impératifs politiques. Ce qu'il faut regretter, en revanche, c'est que le discours de la morale ait permis d'évacuer tout débat de nature politique sur ces différents engagements et leur signification.

4. La France est en réalité la dernière venue sur le terrain humanitaire, derrière les trois pays protestants – Suisse, Grande-Bretagne et États-Unis – qui en ont été longtemps les chefs de file, du XIX^e siècle jus-

qu'aux années 1970. C'est en effet à l'appareil de l'Église qu'étaient dévolues les tâches de charité et d'entraide dans notre pays.

Il est cependant indiscutable qu'au cours de ces quinze dernières années la France y a pris une place de premier plan, du fait de l'essor du mouvement associatif privé, puis de l'engagement de l'État. Nous sommes, après tout, le seul pays au monde à avoir créé un ministère de l'Action humanitaire, et les organisations humanitaires françaises représentent désormais une part importante et dynamique du mouvement international.

Produit d'une tradition étatique ancienne, l'universalisme professé en France depuis le XVIII^e siècle est sans doute la source la plus importante de la démarche humanitaire, qui est au fond l'extension à l'humanité, considérée comme un tout, des exigences de solidarité communautaire qui se manifestent dans toutes les cultures. La France n'est pas la première nation à avoir énoncé une Déclaration des droits de l'homme, mais elle est la seule à lui avoir donné, d'emblée, une vocation universelle. Laquelle s'est clairement affirmée dans la mission émancipatrice que se donnait le colonialisme français. Les traditions entremêlées, et parfois contradictoires, de la charité chrétienne et du socialisme philanthropique issu des Lumières – le salut par les œuvres plus la fraternité laïque – sont encore profondément imprimées dans le discours et la pratique humanitaires contemporains.

Mais ce n'est qu'au cours des années soixante-dix, la politique et la religion traversant la crise que l'on sait pour entrer dans une longue période de « basses eaux », que l'humanitaire a peu à peu pris en charge le besoin de sens et d'utilité sociale en s'installant sur un terrain peu à peu déserté par ses occupants traditionnels. Notons également que c'est à la charnière des années 1960-1970 que la médecine d'urgence s'impose comme une discipline, avec la naissance des S.A.M.U., que le transport aérien se démocratise et que la télévision s'installe dans la majorité des foyers. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la naissance de l'idée de « médecins sans frontières » lors de la guerre du Biafra, première grande opération humanitaire en direction d'un pays du tiers monde.

Forme spectaculaire d'action morale, faisant de la préservation de la vie l'horizon de sa quête de justice, turbulent et audacieux, l'humanitaire français a imposé un style. Cette modernité humanitaire, qui réconcilie l'action et la parole, passe souvent pour être le lieu des retrouvailles entre morale et politique. Sans doute faut-il voir là l'ultime et la plus hexagonale des raisons de ce succès.

5. La Bosnie et le Rwanda l'ont amplement démontré, l'« humanitarisation » de la politique est une grave régression dans laquelle l'émotion et le spectacle tiennent lieu de révolte et d'action. Des signes plus encourageants apparaissent cependant ici et là, mettant en évidence les contradictions et les tensions apparues au sein du mouvement humanitaire. En France, par exemple, deux tendances s'opposent en ce qui concerne l'accès aux soins des exclus : pour les uns, la médecine ne peut se partager, la pauvreté n'est pas une pathologie spécifique. Autrement dit, c'est le fait d'être malade, et non le statut administratif et social, qui commande l'orientation vers tel service hospitalier. Pour d'autres, le service public n'est pas à même de répondre à la demande particulière des sans-logis, à qui doivent être réservés des lieux particuliers, dispensaires spécialisés ou « lits infirmiers » dans les hôpitaux. Pour les premiers, le principe de l'égalité vis-à-vis de l'accès aux soins ne peut être mis en question, tandis que les derniers invoquent l'urgence et l'efficacité pour réintroduire une médecine de pauvres. Partant d'une même forme d'action, les uns la pensent comme une exigence de justice, les autres comme un programme de charité. On retrouverait le même clivage dans le domaine du logement, avec l'opposition entre ceux qui demandent plus de

moyens pour des foyers d'hébergement précaire et ceux qui, au moyen de « réquisitions » spectaculaires, font de l'accès au logement un impératif politique. Tous se réfèrent implicitement à cette double tradition du socialisme philanthropique et de la charité conservatrice dans laquelle puise l'humanitaire.

Un phénomène analogue se joue sur le plan international, par exemple lorsque des O.N.G. refusent de jouer le jeu des bourreaux et de la communauté internationale dans les camps de réfugiés rwandais du Zaïre. Entièrement placés sous la coupe des responsables du génocide, ces camps sont de véritables sanctuaires où, appuyés par l'aide internationale, les escadrons de la mort prospèrent et préparent leur revanche grâce aux détournements massifs des secours, au matraquage de leur propagande haineuse et à la terreur. Au nom des « besoins humanitaires », des O.N.G. se résignent à y travailler alors que d'autres, une fois l'urgence vitale passée, ont refusé cette compromission au nom des lendemains sanglants qu'elle prépare. Poursuivant leur action sur le territoire rwandais, elles ont fait du combat contre l'impunité des bourreaux l'un des enjeux essentiels de leur présence dans cette région.

Deux démarches coexistent, donc, qui ne se singularisent qu'à l'occasion de situations critiques et restent étroitement intriquées dans l'action courante. En ce sens, le mouvement humanitaire hexagonal est représentatif de la société française dans sa diversité et me semble en quelque sorte « condamné » à en suivre les évolutions puisqu'il n'est que l'une de ses expressions. Mais il est vrai que la question du sentiment humanitaire déborde celle du mouvement humanitaire. C'est ici, en fait, le problème de l'urgence, cette catégorie aujourd'hui centrale de la politique, qui est posé. Il n'y a aucune raison de considérer comme irrémédiable le règne de l'instantané et de l'« éthique indolore » qu'a instauré le sentimentalisme télévisuel. L'observer, après tout, c'est déjà commencer à ne pas s'y résigner.

Rony Brauman.

Des usages de l'humanitaire

L'affirmation de la thématique humanitaire sur la scène publique constitue probablement le phénomène idéologique et politique majeur de ces dernières années. Exacerbation momentanée ou transformation durable ? Effet de surface ou nouvelle contrainte de définition pour les pouvoirs ? Nous avons soumis le problème à quelques connaisseurs du domaine, à des titres divers. Nous les remercions chaleureusement d'avoir bien voulu répondre à notre questionnaire.

Nous joignons à leurs textes une analyse des responsabilités dans le génocide rwandais, qui est aussi, comme on le verra, un terrible réquisitoire.

1. Comment analysez-vous l'omniprésence actuelle de la thématique humanitaire dans les représentations de nos sociétés, qu'il s'agisse de problèmes intérieurs ou de problèmes extérieurs, des sans-logis de l'abbé Pierre ou du désastre du Rwanda ?

2. Comment comprenez-vous la focalisation du débat public sur l'« exclusion », comme s'il n'était plus possible de parler de l'ensemble des problèmes sociaux qu'au travers de ce seul prisme ?

3. Quel bilan tirez-vous des opérations d'ingérence humanitaires conduites ces dernières années ? Que pensez-vous du jugement selon lequel la carte humanitaire a servi d'alibi à l'inaction politique, en donnant aux États le moyen d'intervenir sans intervenir ?

4. Qu'est-ce qui vous paraît faire de la France la terre d'élection de la sensibilité humanitaire ?

5. Quelles conséquences cette montée en puissance du sentiment et du projet humanitaire vous paraît-elle devoir entraîner pour la vie politique et son avenir ?

Le Débat.

Jean-Claude Guillebaud

Entre progrès et régression

1. Au premier niveau de l'analyse, cette omniprésence de la thématique humanitaire n'est sûrement pas sans rapport avec l'hypermédiatisation – notamment télévisuelle – de la vie publique. Un rapport du C.R.E.D.O.C., publié en décembre 1991, datait de la décennie 1979-1989 l'avènement d'une hégémonie culturelle de la télévision, c'est-à-dire la prééminence d'un rapport émotif, instantané, sentimental à l'actualité. Notons que, durant la même période, la presse écrite d'information marquait un recul spectaculaire et s'enfonçait dans la crise la plus grave qu'elle ait connue depuis les années trente. Or, la thématique humanitaire, avec ses raccourcis, ses injonctions morales, son immédiateté apolitique et amnésique, est parfaitement adaptée à cette prévalence de l'image sur le concept, de la pure émotion sur l'analyse. L'humanitaire, dont les bonnes intentions sont incritiquables, récuse spontanément la complexité et prétend s'affranchir du politique. Au sens strict du terme, il « tombait bien ».

Mais cette explication médiatique me paraît insuffisante. Il est difficile de ne pas voir, dans ce triomphe du caritatif sur le politique, dans cette compétition ostentatoire en faveur de la victime, un puissant phénomène de compensation symbolique. L'humanitaire, en somme, comme l'expression confuse d'un remords social. Comment attribuer au seul hasard le fait que ces années-là – disons la décennie quatre-vingt – furent aussi celles d'un durcissement inégalitaire, d'un déclin du mouvement syndical, d'un triomphe du cynisme individualiste ou corporatiste ? Sur le plan intérieur, c'est une banalité que de rappeler à quel point nous nous sommes installés dans la symbolique de l'argent réhabilité, du chacun pour soi, de la culpabilisation du pauvre, d'une valorisation du rentier enrichi par la non-inflation et les taux d'intérêt élevés. En matière de politique internationale, la mondialisation financière du début des années quatre-vingt a transformé la carte du monde en un gigantesque Monopoly où chaque pays est jaugé en fonction du niveau de rentabilité qu'il promet aux capitaux en quête d'investissement. Il suffit de voir quelle vision de la planète est véhiculée par les élites gouvernantes, lors de réunions comme celles de Davos (Suisse) en janvier dernier : un simple patchwork d'opportunités financières, froidement et cyniquement évaluées.

L'humanitaire, démarche généreuse, vient compenser providentiellement ce nouveau cynisme international en rapatriant, d'une certaine manière, le « bien » dans le camp occidental. Il est ainsi, pour la vie internationale, l'équivalent de ce qu'était la « charité » pour le capitalisme sauvage du XIX^e siècle. Dire cela ne revient pas à le condamner sans appel : il vaut toujours mieux faire la charité que s'abstenir...

2. La focalisation du débat public sur le thème de l'« exclusion » participe de la même ambiguïté. Le mot « exclusion » suggère, *a contrario*, l'existence d'une vaste classe moyenne qui serait la seule réalité

Jean-Claude Guillebaud a été président de Reporters sans frontières de 1986 à 1993. Il vient de publier *La Trahison des Lumières. Enquête sur le désarroi contemporain* (Ed. du Seuil, 1995). Dans *Le Débat* : « Les médias contre le journalisme » (n° 60, mai-août 1990) et « Crise des médias ou crise de la démocratie » (n° 66, septembre-octobre 1991).

Cet article est paru en mars-avril 1995 dans le n° 84 du Débat (p. 8-11)

sociale tangible et dont seule une minorité malchanceuse serait « exclue » (la fameuse « courbe en cloche »). Le mot est chargé, lui aussi, de connotations apolitiques et consensuelles : quiconque n'est pas exclu devrait se féliciter de son sort. Tel est le message implicite. Tout débat sur l'exclusion – fût-il généreux et de bonne foi – permet ainsi de faire l'économie d'une analyse politique. Symboliquement, l'exclu a le même statut que le réfugié ou le blessé du tiers monde que prend en charge l'humanitaire : il n'est plus qu'un affligé à secourir et non un citoyen à rétablir dans ses droits et sa liberté. L'exclu, en quelque sorte, ne relève plus du politique, mais du caritatif. Il convient parfaitement au discours monétariste dominant qui s'accommode bruyamment de l'inégalité, présentée comme la rançon inévitable de la compétitivité économique.

Dans le pire des cas, d'ailleurs, le discours sur l'exclusion est plus pervers encore. Lorsqu'on explique – comme dans le rapport Minc – que l'exclusion est le fruit d'une préférence collective pour le chômage, lorsqu'on assure qu'en choisissant d'arbitrer en faveur des revenus plutôt qu'en faveur de l'emploi, les Français ont collectivement accepté que le chômage massif soit une « solution » et non plus un « problème », on fait abusivement peser sur l'ensemble des salariés le poids d'une responsabilité paralysante. Abusivement car, en réalité, le phénomène majeur des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix en France fut la pénalisation constante des revenus salariaux, au bénéfice de la rente et des revenus spéculatifs. Imputer la responsabilité de l'exclusion au prétendu « égoïsme » collectif des salariés, à la rigidité du marché du travail, aux pesanteurs trop coûteuses de l'État-providence, c'est camoufler sous une rhétorique généreuse un discours évidemment idéologique. Caricaturalement, ce discours pourrait s'énoncer ainsi : que les salariés se débrouillent entre eux pour mieux partager les maigres revenus du travail ; pour le reste, tâchons de ne pas déplaire aux marchés financiers puisque le sort de l'économie française dépend décidément de ceux qui « s'enrichissent en dormant »...

3. Paradoxalement, je ne crois pas qu'il y ait eu de véritables ingérences humanitaires – au sens strict du terme – ces dernières années. Toutes celles qui ont occupé les médias obéissaient à un ensemble de motivations dont la générosité humanitaire n'était peut-être pas la principale. Le sauvetage des Kurdes dans le nord de l'Irak en 1991 grâce à un pont aérien américain participait, on l'a dit, d'une sorte de « service après-vente » de la guerre du Golfe. Il témoignait d'une mauvaise conscience embarrassante qui était elle-même le fruit d'un triomphe de la *Realpolitik* : après avoir été invités à se soulever, les Kurdes irakiens se trouvaient abandonnés aux représailles de Saddam Hussein que les Américains, sous la pression des pays du Golfe, avaient choisi de ne pas renverser en renonçant à marcher jusqu'à Bagdad. En Somalie, il s'agissait de venir au secours des cinq cents casques bleus pakistanais en difficulté à Mogadiscio et, pour George Bush, de redorer médiatiquement le blason américain avant de céder la place. Au Rwanda, l'opération Turquoise conduite – efficacement et courageusement – par la France répondait, certes, à la pression de l'opinion épouvantée par les images, mais elle participait surtout d'une volonté politique évidente : faire oublier ou « racheter » les responsabilités particulières qui avaient été celles de Paris dans le soutien au régime hutu responsable du génocide. Quant à l'option humanitaire méritoirement assumée par les casques bleus français en Bosnie, c'est une banalité de rappeler qu'elle permit surtout de couvrir les défaillances européennes dans l'affaire yougoslave.

On pourrait multiplier les exemples. Autrement dit, l'ingérence humanitaire (du moins celle conduite par les États) demeure pour l'instant encore une belle protestation de principe, une « intention » philosophique, mais non une réalité. Dans les faits, la rhétorique humanitaire a surtout fait office de rideau de fumée. Soit pour servir d'alibi à la dérobade politique (Yougoslavie, Rwanda), soit pour légitimer au

contraire des interventions militaires classiques (Haïti ou Panama). Notons d'ailleurs que dès lors que la logique humanitaire heurte de front – et explicitement – la raison d'État, comme c'est le cas en Tchétchénie, elle est mise subrepticement entre parenthèses.

4. La place particulière qu'occupe la France dans la sensibilité humanitaire est *d'abord* un produit de l'Histoire. La création de Médecins sans frontières au début des années soixante-dix (à la suite de la tragédie biafraise) fut une initiative française, alors que celle d'Amnesty International, légèrement antérieure, fut britannique. Faut-il voir là l'expression d'une prédisposition culturelle, les Britanniques étant plus spontanément sensibles à une démarche conforme à l'*habeas corpus* tandis que les Français excellerait dans une pratique agissante, concrète, « bricoleuse » et volontariste ? Cela reste à discuter. Toujours est-il que l'activisme humanitaire, au meilleur sens du terme et sur tous les fronts, fut surtout le fait des French Doctors tout au long des années soixante-dix et quatre-vingt. Nul ne songe d'ailleurs à mettre en cause cette pratique « privée » de l'humanitaire par des O.N.G. dont la mobilité venait opportunément corriger la bureaucratisation et la lourdeur des organisations caritatives existantes, du type Croix-Rouge ou O.M.S.

Le débat n'a véritablement surgi et l'ambiguïté n'est apparue que lorsqu'on a prétendu, au nom de l'efficacité, étatiser l'humanitaire, le transformer en affaire gouvernementale et lui attribuer un secrétariat d'État. On passait dès lors – Rony Brauman l'a bien montré – de l'humanitaire à l'humanitarisme, du réflexe au calcul, de la générosité au populisme caritatif et de la compassion agissante à la rhétorique victimaire.

5. Sacrifier aveuglément à la thématique humanitaire dominante serait cependant aussi absurde que de la diaboliser sur le mode du ricanement. Cette montée en puissance du projet humanitaire témoigne *aussi* d'un souci de moralisation de la vie internationale et, sur le plan intérieur, d'une revendication de solidarité qu'on aurait bien tort de tenir pour négligeables. À un certain niveau, il y a là une sorte d'insurrection symbolique contre le cynisme ambiant qu'il faut naturellement prendre en compte. À condition de ne pas s'en tenir là. Cette émergence de la « démocratie d'opinion » à l'échelle mondiale – favorisée par cette espèce de « vidéo-surveillance planétaire » qui est un phénomène sans précédent – comporte plus d'un aspect positif. Le moindre n'est pas le débat que, périodiquement, elle suscite. Le réflexe humanitaire consiste, en effet, à placer sous surveillance le politique, à lui réclamer des comptes, à révéler ses insuffisances ou ses calculs, Entendu ainsi, il est porteur d'une *subversion* d'autant plus précieuse qu'elle rompt avec un climat politique largement dominé par le conformisme et l'accommodement résigné.

L'ambivalence fondamentale de l'humanitaire serait, dans le fond, de même nature que celle de la modernité occidentale elle-même : progrès de la conscience historique lorsqu'elle est subversion et remise en question infatigable de soi-même ; régression « impériale » dès qu'elle s'idéologise et se dégrade en autojustification.

Jean-Claude Guillebaud.

Des usages de l'humanitaire

L'affirmation de la thématique humanitaire sur la scène publique constitue probablement le phénomène idéologique et politique majeur de ces dernières années. Exacerbation momentanée ou transformation durable ? Effet de surface ou nouvelle contrainte de définition pour les pouvoirs ? Nous avons soumis le problème à quelques connaisseurs du domaine, à des titres divers. Nous les remercions chaleureusement d'avoir bien voulu répondre à notre questionnaire.

Nous joignons à leurs textes une analyse des responsabilités dans le génocide rwandais, qui est aussi, comme on le verra, un terrible réquisitoire.

1. Comment analysez-vous l'omniprésence actuelle de la thématique humanitaire dans les représentations de nos sociétés, qu'il s'agisse de problèmes intérieurs ou de problèmes extérieurs, des sans-logis de l'abbé Pierre ou du désastre du Rwanda ?

2. Comment comprenez-vous la focalisation du débat public sur l'« exclusion », comme s'il n'était plus possible de parler de l'ensemble des problèmes sociaux qu'au travers de ce seul prisme ?

3. Quel bilan tirez-vous des opérations d'ingérence humanitaires conduites ces dernières années ? Que pensez-vous du jugement selon lequel la carte humanitaire a servi d'alibi à l'inaction politique, en donnant aux États le moyen d'intervenir sans intervenir ?

4. Qu'est-ce qui vous paraît faire de la France la terre d'élection de la sensibilité humanitaire ?

5. Quelles conséquences cette montée en puissance du sentiment et du projet humanitaire vous paraît-elle devoir entraîner pour la vie politique et son avenir ?

Le Débat.

Pierre Lellouche

Les sanglots de l'impuissance

Bernard Kouchner et son sac de riz somalien ; le général Morillon en héros de Sarajevo ; l'abbé Pierre, empereur des sondages de popularité ; Mgr Gaillot et ses milliers de supporters contre le Vatican ; Harlem Désir et ses potes, Coluche et ses « restes du cœur » : combien d'autres encore, intellectuels, politiques, militants associatifs, hommes de guerre ou hommes d'Église qui, du front des banlieues à celui des guerres du tiers monde, sont devenus les héros modernes de nos sociétés !

La jeunesse de 68 dont j'étais croyait à la révolution rédemptrice et pure et épinglait le visage du « Che » dans les chambres d'étudiants. Celle des années quatre-vingt-dix vit au rythme des victoires éphémères des combattants de l'humanitaire, nouvelle race de guerriers tout auréolés de gloire médiatique, dont la cause – par définition toujours juste et généreuse – réchauffe le cœur de citoyens déboussolés par la crise, la mort des idéologies et la disparition des liens sociaux d'autrefois qui, justement, évitaient l'égoïsme terrible et la solitude de nos contemporains.

C'est d'abord sous cet angle qu'il faut analyser, selon moi, l'omniprésence de la thématique humanitaire dans nos sociétés actuelles. Depuis environ une dizaine d'années, l'irruption de l'humanitaire apparaît, en effet, comme l'exact reflet de la maladie complexe et peut-être fatale qui ronge nos démocraties en cette fin de siècle. Une maladie faite de vide – vide de valeurs et de foi –, de dysfonctionnements institutionnels et de surdose médiatique.

Tout se passe comme si, après avoir triomphé de ses deux ennemis mortels de ce siècle, le nazisme et le totalitarisme communiste, les démocraties se retrouvaient à présent comme épuisées, comme vidées de toute force, de tout message fort. Privées de contre-modèles sous la forme de dictatures ennemies, nos valeurs de liberté n'en deviennent qu'abstraites, notamment pour les plus jeunes. Sevrés d'idéologies et de religions, nos peuples manquent terriblement de foi – ou d'« opium », comme aurait dit Marx. Quant à la course à l'argent facile, à la consommation et même au sexe, des années soixante-dix et quatre-vingt, chacun voit bien qu'entre la crise et le Sida ces pauvres exutoires d'hier ne font plus guère l'affaire et ajoutent au contraire au désarroi.

Alors que reste-t-il, à la fois pour faire rêver et pour apaiser les mauvaises consciences, mais peut-être surtout pour légitimer des sociétés qui se voulaient hier encore généreuses et porteuses d'une « mission civilisatrice » ?

C'est là que, à mon sens, interviennent la thématique humanitaire, ses héros et son message rafraîchissant du « bien » contre le « mal » : pour démontrer que malgré tout, malgré la crise, malgré les politiciens incompétents et corrompus, malgré l'immense dureté des rapports humains dans nos sociétés

Pierre Lellouche est député du Val-d'Oise. Il est notamment l'auteur de : *Le Nouveau Monde* (Grasset, 1992).

Cet article est paru en mars-avril 1995 dans le n° 84 du Débat (p. 11-19)

Pierre Lellouche
 Les sanglots
 de l'impuissance

urbaines modernes, il reste encore ce réservoir de générosité, d'espoir, de justice qui ne demande qu'à s'écouler quand survient le héros... et juste derrière, ses caméras de télévision.

Moitié dévouement, moitié ersatz des combats antitotalitaires d'hier, le tout s'ajoutant à un curieux mélange fait d'une résurgence de la morale coloniale d'avant guerre (où il s'agissait de sauver l'« indigène » de lui-même) et du complexe de culpabilité de décolonisations ratées (« le sanglot de l'homme blanc »), l'humanitaire est ce qui reste après que les démocraties ont tout oublié de leurs ennemis de la guerre froide et se retrouvent seules avec leurs problèmes...

Poussons un peu plus loin l'analyse. Au-delà du mal-être diffus de nos sociétés, deux facteurs essentiels – et dont les effets, on va le voir, se conjuguent – expliquent la montée en puissance de l'humanitaire. Le premier tient au dépérissement de l'État, en tant qu'acteur principal du règlement des crises sociales ou internationales ; le second tient à l'extraordinaire importance de la télévision dans la perception des grandes mutations de notre monde.

Commençons par l'État. Par crise de l'État, j'entends non seulement le développement de phénomènes comme la corruption (qui a abouti, en 1993, à la décapitation des classes politiques entières au Japon et en Italie, et qui menace aujourd'hui plusieurs autres grandes démocraties, dont la nôtre), ou la coupure profonde qui s'est installée entre les citoyens et leurs élites politiques, mais aussi ce que j'appellerai le *syndrome d'impuissance* de l'État moderne face aux grands problèmes de sociétés et internationaux de notre temps.

Qu'il s'agisse de questions intérieures comme le chômage, l'insécurité, les banlieues, la paupérisation ou l'« exclusion » d'un nombre croissant de citoyens, ou des grands phénomènes internationaux révélés par l'après-guerre froide (flux migratoires, conflits dits « périphériques », terrorisme), les mécanismes classiques de la puissance publique semblent de moins en moins capables de résoudre les problèmes. Et, surtout, cette impuissance est perçue comme telle par les citoyens, qui, dès lors, vont chercher sinon d'autres solutions, du moins d'autres modes d'intervention, en contournant du même coup l'action des États. Mieux, nous verrons que les gouvernements eux-mêmes, conscients des limites de plus en plus étroites de leur action, vont peu à peu s'habituer à la démarche humanitaire et tenter de la récupérer à leur propre compte, soit pour légitimer médiatiquement telle ou telle décision ou intervention, soit pour faire l'économie d'une vraie politique, que l'on remplacera par une posture « humanitaire », plus cosmétique que réelle.

L'une des caractéristiques essentielles du dysfonctionnement de l'État démocratique contemporain est que la mécanique étatique, devenue énorme pourtant, au fil des décennies du Welfare State, ne « mord » plus sur la réalité.

En France, par exemple, des centaines de milliers de fonctionnaires et 450 milliards de francs sont affectés chaque année à notre fameux « filet social ». Et, pourtant, le nombre des laissés-pour-compte et de ceux qui passent à travers les mailles du filet – les « exclus » – ne cesse de s'accroître. En France, toujours, 150 milliards de francs, d'innombrables mesures et dispositifs bureaucratiques (D.S.Q., Z.E.P., contrats de villes...) ont été mis en œuvre depuis 1981 pour tenter de contenir les problèmes dits de « la ville ». Et pourtant, les explosions de plus en plus violentes ne cessent de se multiplier d'une ville de banlieue à l'autre, d'un quartier à l'autre, tandis que l'insécurité, la violence et le repli ethnique s'installent durablement dans des quartiers devenus de véritables zones de non-droit.

Si l'appareil d'État, ainsi atrophié, apparaît comme paralysé devant des problèmes tels que l'immigration, l'insertion, la ville, l'exclusion, il en va de même pour ses fonctions régaliennes classiques vers l'extérieur : qu'il s'agisse du droit de faire de la guerre ou de frapper monnaie.

Dans ces deux derniers domaines, l'espace national est soudain devenu trop étroit. Il a fallu, par exemple, pas moins de trente-huit nations coalisées, autour de la plus puissante d'entre elles pour venir à bout (et encore !) de l'armée irakienne en 1991, tandis que l'ensemble des pays contributeurs à la F.O.R.P.R.O.N.U., au premier rang desquels la France et le Royaume-Uni, sont englués dans l'ex-Yougoslavie, près de quatre ans après le début du conflit. Quant à la monnaie, chacun mesure, à la lumière des marchés financiers devenus globaux *et* instantanés, ainsi que de l'imbrication des économies et des flux commerciaux, combien est réduite à présent la marge d'action autonome d'un État, aussi puissant soit-il dans ces domaines.

Cette image d'impuissance est particulièrement visible dans le domaine de la guerre. Les démocraties – Amérique en tête – ont hérité de la guerre froide des milliers d'ogives nucléaires, des dizaines de milliers de chars et d'avions. Pourtant, de l'Irak à la Bosnie, sans même parler de la Somalie ou de la Tchétchénie, ces forces impressionnantes sur le papier se révèlent soit très difficiles à employer, soit inadaptées, soit politiquement inutilisables. Quand survient la crise, ce sont curieusement les généraux eux-mêmes qui, à Washington ou à Paris, expliquent que cette guerre-là est décidément trop rude, qu'elle nécessiterait trop de moyens – bref, que nous sommes réduits à l'impuissance du voyeur de l'histoire.

S'ajoute à cela, dans ce domaine de la défense, le poids capital du facteur démographique. Si les démocraties modernes sont apparemment devenues plus pacifiques, si aucune d'entre elles, par exemple, n'a été tentée de profiter de l'éclatement de l'U.R.S.S. pour élargir sa sphère d'influence, comme ce fut le cas dans la première partie de ce siècle lors de l'effondrement des Empires ottomans et austro-hongrois, c'est aussi parce que nos pays ne font plus d'enfants ou très peu. Les armées conquérantes de Louis XIV ou de Napoléon, tout comme les poilus de Douaumont, se recrutaient dans des familles fort nombreuses. L'on perdait un, voire deux fils à la guerre, mais il restait une famille. À présent, l'idée même d'envoyer le fils unique à la guerre apparaît comme une bizarrerie, voire comme une barbarie d'un autre âge. J'ai encore le souvenir de tel ministre français de la Défense qui, pendant la guerre du Golfe, rassurait les parents des conscrits que jamais, ô grand jamais, leur rejeton ne serait envoyé au Koweït. Service national peut-être, mais guerre à l'extérieur sûrement pas : c'est là l'affaire des soldats de métier, ressuscités de l'Ancien Régime. Sauf, bien sûr, quand la cause humanitaire paraît suffisamment généreuse, suffisamment indiscutable au plan moral pour recueillir l'adhésion générale de l'opinion. D'où la présence de nombreux conscrits volontaires pour cette mission dans la F.O.R.P.R.O.N.U. en Yougoslavie. Ce facteur, capital dans l'attitude des démocraties face aux guerres de demain, se conjugue avec l'importance, tout aussi capitale, de la télévision, que l'on examinera plus loin. Sans légitimité, pas de guerre, et pas de légitimité sans télé. Imagine-t-on Verdun à l'âge de C.N.N. ?

Incapacité à gérer les problèmes de société, érosion progressive des domaines d'action classique de la souveraineté étatique, ces facteurs sont parfaitement assimilés par les opinions publiques, lesquelles croient de moins en moins en leur État, leur nation, leur patrie, et tentent de trouver des solutions ailleurs. C'est le cas sur le front intérieur, où prolifèrent de nouveaux systèmes de solidarité – réseaux associatifs, sectes, Églises, mouvements de tous ordres. C'est le cas également sur le front extérieur, où s'affirme (en apparence seulement, on va le voir) le rôle d'autres galaxies, plus vastes et apparemment plus nobles que l'État-nation d'hier : qu'il s'agisse des Nations unies (pivot espéré de l'ex-« nouvel ordre international »), de l'« Europe », solution mythique au déclin de nations devenues soudain trop petites et qui, par le miracle de l'« Union », retrouveront la force de la monnaie (unique) ou celle de la défense ! Dans le même registre, ce sont les organisations dites « non gouvernementales » (O.N.G.) qui foisonnent par milliers, depuis les

Pierre Lellouche
Les sanglots
de l'impuissance

fameux « French Doctors » jusqu'aux plus petites structures, telle cette association de Beurs de la région Nord qui expédie des cartables à Gaza au beau milieu de la tourmente des attentats.

C'est dans ce contexte-là qu'il faut donc situer l'éclosion, puis le développement rapide de l'aspiration humanitaire ces dernières années : tentative à la fois généreuse, naïve et idéalisée de pallier l'impuissance des mécanismes classiques de la puissance publique dans des sociétés en mal de valeurs. En bref, ce que l'État ne sait plus faire, chacun à son niveau peut le faire en se mobilisant : qu'il s'agisse d'organiser une banque alimentaire ou le soutien scolaire dans un quartier difficile, ou de conduire un camion d'« équilibre » chargé de médicaments sur les routes de Bosnie. Ce qu'un État seul ne saurait faire seul au nom d'une politique de puissance d'un autre âge, puisque personne n'a le courage politique de l'entreprendre, la « Communauté internationale » dûment mandatée a, elle, le droit de l'imposer... à condition, toutefois, de « faire de l'humanitaire », c'est-à-dire de ne surtout *pas* faire la guerre.

Mais ce qui donne toute sa mesure à ce phénomène, et le transforme en un phénomène de société véritablement incontournable, tient évidemment au rôle de la télévision. À eux seuls les dysfonctionnements de l'appareil étatique que l'on vient de survoler ne suffiraient pas à installer durablement la composante humanitaire dans la vie de nos démocraties. L'humanitaire n'existe vraiment que par la télévision. Et ses héros l'ont bien compris, qui, de B.H.L. au général Rosé en passant par l'abbé Pierre, ont parfaitement assimilé le fait que chacune de leurs actions d'éclat devait être dûment accompagnée du vecteur télévisuel. Car le combattant humanitaire ne se déplace pas sans sa (ou ses) caméra(s). Il arrive même parfois (en Somalie) que les caméras précèdent le débarquement des soldats de l'Humain. *A contrario*, l'humanitaire disparaît quand le public se lasse et zappe, et quand les caméras s'en vont (le Rwanda aujourd'hui, par exemple). De même, l'humanitaire ne saurait exister quand les caméras ne sont pas admises, soit par les belligérants eux-mêmes (Tibet, Kurdistan), soit parce que les risques sont trop grands pour les équipes de télévision (Algérie, Tchétchénie), soit enfin, parce que le conflit en question paraît trop lointain, trop obscur pour intéresser la grande masse des téléspectateurs occidentaux (Géorgie, Haut Karabak, Soudan et combien d'autres encore !). Soyons lucides : les guerres existent ou n'existent pas suivant qu'elles sont filmées ou non. Seuls les morts des premières sont réels. Les autres sont simplement abstraits...

À ces distorsions évidentes s'en ajoutent bien d'autres, inhérentes au vecteur télévisuel lui-même, et que ces quelques pages ne suffiraient pas à détailler. La télévision, on le sait, se nourrit et véhicule d'abord de l'émotionnel, des « tripes ». L'effet recherché étant d'abord l'identification du téléspectateur avec la situation qu'il découvre, très rarement son édification. D'où la surdose d'images de guerre et de violence dont se glorifie par exemple C.N.N. dans ses bandes d'autopromotion. Le résultat est un mélange permanent de caricature et de violence. Ainsi, alors que l'on évoque jamais, ou quasiment jamais, la réalité de la mal-vie quotidienne dans les banlieues et les moyens de traiter sérieusement de ce problème pourtant capital pour nos sociétés urbanisées, ce dossier ne « passe » à la télé que sous la forme d'images d'émeutes, de feu et de violence. Le reste du temps, la télé ignore le sujet...

Les conséquences de ce matraquage visuel sur nos sociétés sont extrêmement complexes à évaluer. Il est bien sûr évident que l'irruption de la guerre et de ses tragédies, ou encore de la misère des S.D.F. dans nos salles à manger, fournit naturellement le terreau où va s'épanouir la pulsion humanitaire. La misère des exclus ainsi devenue concrète et comme palpable va légitimer l'abbé Pierre et la rue du Dragon. De même que les morts de Sarajevo justifient l'envoi de nos casques bleus, sans que l'on s'interroge sérieusement sur le but de leur mission et ses conséquences sur le conflit.

L'ennui, cependant, c'est que trop d'images de ce genre finit par lasser et que, saturé d'une surdose de « nouveaux pauvres », de « Téléthons », de violence et de guerres, le téléspectateur finit par zapper, zappant du même coup l'action humanitaire elle-même, mais surtout sa propre réflexion, son propre apport de citoyen. Quand l'humanitaire quitte les écrans, il reste le repli sur soi et, sur le terrain, la dure réalité...

Un mot encore : on aura compris que je ne suis pas spontanément un chaud partisan de ce qu'on appelle l'« action humanitaire ». Si, sur le front intérieur, je suis, de par mes fonctions, à même de mesurer le travail souvent remarquable et le dévouement exemplaire de certains militants associatifs, je reste convaincu qu'il revient *d'abord* à l'État de reprendre en main ses responsabilités dans le domaine social, comme dans celui de la politique de la ville¹. Si l'État faisait son métier d'État et si les politiques prenaient leurs responsabilités, au lieu de se défausser sur des technocrates ou des experts es médias, sans doute l'abbé Pierre et Bernard Tapie bénéficieraient-ils aujourd'hui de beaucoup moins d'audience parmi les jeunes déboussolés et sans espoir des banlieues.

En politique internationale, les perversions induites par l'humanitaire sont plus visibles encore et je n'ai cessé, pour ma part, de les dénoncer toutes ces dernières années². Tout le problème tient, là encore, à la démission des responsables politiques. Une règle essentielle en stratégie, comme dans les relations internationales, veut que l'on n'utilise la force armée que dans des cas extrêmes et uniquement lorsque l'on s'est fixé, à l'avance, les objectifs de la mission (tant militaires que politiques), ainsi que les moyens d'extraire ses forces du théâtre d'opérations, une fois la mission effectuée. Faute de respecter cette règle, l'on court le risque de décrédibiliser l'outil militaire national, donc de mettre en péril la posture de dissuasion de la nation et, plus grave encore, d'engluier son pays dans une situation de guerre inextricable. C'est précisément ce que la France a fait à la fin des années quatre-vingt, et ce qu'ont fait également d'autres nations dans son sillage.

La faute, en effet, a été de confondre la mission humanitaire – celle que remplissait jadis médecins et infirmières de la Croix-Rouge, avant d'être supplantés par les French Doctors – et la mission militaire confiée à des soldats.

La Charte des Nations unies est au demeurant fort claire sur ce point : elle assigne aux soldats de l'O.N.U, non pas des tâches « humanitaires », mais deux missions bien précises : soit assurer le maintien de la paix (en facilitant ou en surveillant par exemple un accord de paix conclu entre belligérants), soit la restauration de la paix par une action de force.

Dans ce dernier cas, il s'agit d'une action de guerre destinée à faire appliquer le droit international (à libérer un État occupé, comme dans le cas du Koweït envahi par l'Irak). Avec la pseudo-notion de « droit d'ingérence humanitaire », une confusion extrêmement dangereuse s'est installée et ce, avec sans doute les meilleures intentions du monde. Prenons l'exemple somalien. Phase 1 : réagissant aux images terribles de la télévision et à l'émoi des opinions publiques, les États-Unis décident d'intervenir, les alliés suivent. Dûment mandatée, l'O.N.U. envoie donc des soldats (en fait, habille de son mandat l'envoi de soldats surtout américains et occidentaux) pour stopper la famine. Le monde entier applaudit. Phase 2 : les choses se gâtent. Comme il était prévisible, les casques bleus sont irrésistiblement aspirés dans la guerre civile qui, précisément, avait engendré ladite famine. Alors l'O.N.U, hésite ; s'ensuit une querelle avec sa principale

1. Voir mon article « Sauver la Ville », paru dans *Le Monde des débats* de décembre 1994 (n° 25).

2. Voir sur le conflit yougoslave mes articles du *Figaro* des 1^{er} et 2 septembre 1992 et, notamment, « L'humanitaire, alibi de la démission » du 11 décembre 1992.

Pierre Lellouche
Les sanglots
de l'impuissance

composante sur place, l'armée américaine : faut-il ou non punir le général « rebelle » Aïdid et mettre en place, par la force, un nouveau régime ? Des accrochages se produisent : des civils sont tués, et un G.I. est lynché par la foule devant les caméras. L'U.S. Army se retire sans demander son reste. Entre-temps, C.N.N. est rentrée à Atlanta et la Somalie peut retourner à la guerre et à la famine. Phase 3 : rien n'est prévu pour reconstruire l'État somalien. L'O.N.U. finit par se retirer. À présent, ce sont quelque 1 500 soldats italiens qui, dans l'indifférence générale, sont chargés d'extraire les quelques centaines de casques bleus pakistanais restés en arrière dans le bourbier somalien. Bilan de l'opération : des vies humaines sauvées, bien sûr, et les consciences occidentales sont apaisées. Mais a-t-on réglé pour autant les problèmes de la Somalie ? Combien d'enfants meurent encore loin de l'œil de C.N.N. ? Pis encore : qui trouvera-t-on la prochaine fois pour intervenir dans une situation similaire ? À terme, le bilan contestable de ce type d'opérations ne risque-t-il pas de rendre impossible la réalisation d'interventions de l'O.N.U. dans le cadre de la Charte (*peace keeping et peace making*), faute de candidats ?

Loin de renforcer le rôle de l'O.N.U., le fameux « droit d'ingérence humanitaire » ne va-t-il pas, au contraire, affaiblir plus encore cette organisation, tout en accroissant ses déficits financiers ?

Avait-on seulement compris que ce genre d'intervention porte en germe une logique de recolonisation, dont ne veulent ni les chefs de guerre sur place ni les grandes puissances, qui ont bien d'autres priorités ?

La même réalité vaut, bien sûr, en Yougoslavie où, dès l'origine, l'envoi de contingents humanitaires, notamment par la France, n'avait d'autre but que de masquer l'échec terrible des Européens – et de l'alliance Atlantique – dans cette tragédie pourtant annoncée. En Yougoslavie, l'humanitaire, d'abord cache-misère de l'absence de volonté politique et de la division des grandes démocraties pour mettre fin à cette guerre par la force, a, au fil des mois, transformé la F.O.R.P.R.O.N.U. en complice objectif des conquérants serbes. Près de quatre ans après le début de la guerre, la France s'y trouve engluée sans pouvoir ni en sortir honorablement ni y demeurer, faute de volonté de paix de la part des belligérants. Triste spectacle !



On m'objectera sans doute que le tableau qui vient d'être esquissé est injustement critique et sombre.

Et c'est en partie vrai : nos soldats au Rwanda, en Somalie et, chaque jour, en Yougoslavie font preuve d'un courage et d'un dévouement exemplaire. Trente de nos jeunes soldats sont morts pour aider les populations dans l'ex-Yougoslavie, et deux cents portent dans leur chair les séquelles de blessures souvent graves.

Ces sacrifices-là sont dignes de respect et, après tout, ont évité des massacres bien plus graves contre les populations civiles.

De même, si la France est engluée en Bosnie, du moins a-t-elle, en quelque sorte, sauvé son honneur en étant présente comme elle le peut. C'est mieux que beaucoup d'autres donneurs de leçons de morale ou apprentis sorciers de la levée de l'embargo, qui, inévitablement, entraînerait un nouveau Grozny au lieu du siège que subit Sarajevo.

De même, encore, si la société et l'État paraissent incapables de juguler le chômage et la pauvreté, du moins l'engagement de militants associatifs, souvent bénévoles, permet-il de limiter les dégâts : d'aider les familles les plus démunies, de sauver des enfants de la délinquance, de sortir des adolescents de la drogue.

Tout cela est vrai, bien sûr. Tout comme est vrai le fait que la pulsion humanitaire est après tout le signe que nos peuples et le peuple français, tout particulièrement, conservent encore un immense besoin de jus-

Il semble que nos amis anglais ont été plus prévoyants en mettant en place, dès l'automne 1994, une loterie nationale destinée à financer les acquisitions de biens d'art, la restauration et la mise en valeur du patrimoine national... Ils en attendent, la première année, six cents millions de francs. En aucun cas, les bénéficiaires de la loterie ne pourront se substituer à l'intervention étatique, ils devront venir appuyer les dotations budgétaires.

S'il est toujours difficile de revenir sur une loi après deux années de son fonctionnement, il est possible de l'améliorer. L'accroissement des moyens financiers paraît de toute façon nécessaire. Les musées rencontrent de grandes difficultés lorsqu'un achat majeur (*l'Autoportrait au Christ jaune* de Gauguin) obère leurs crédits en début ou en cours d'année. Le prix de vente d'un trésor national français à l'étranger les laisse trop souvent impuissants. L'État devrait constituer un nouveau Fonds du patrimoine, d'un montant de deux milliards de francs. Ses capitaux ne pourraient être utilisés qu'à titre absolument exceptionnel, afin qu'ils n'exercent aucune pression sur le marché de l'art. Les acquisitions excluraient les achats en série : la réunion des œuvres de toutes les périodes d'un artiste ou celle de biens de qualité fort inégale dans le but de rassembler toutes les formes d'expression d'un talent. Elles concerneraient seulement des biens du plus haut niveau et permettraient certains classements avec dédommagement.

L'utilisation de la fiscalité présente, bien entendu, une autre possibilité : l'exonération des droits de succession lorsque les biens sont transmis à titre gratuit. Elle suppose toujours, cependant, une inquisition fiscale et ne permet pas le rachat à l'étranger de trésors nationaux ayant quitté notre territoire à la suite des aléas nombreux qui ont touché notre pays (révolutions, guerres, après-guerres, etc.).

Après deux années, on perçoit mieux les insuffisances de la loi de 1992. Il a été nécessaire de réorganiser, en janvier 1995, le régime des exportations temporaires négligé par le législateur. Un pays doit protéger les fondements de son identité culturelle sans léser la propriété privée et le commerce d'art. Cela exige beaucoup de réflexion et d'importants moyens.

Henri Mercillon.

Dépôt légal : Avril 1995.

Directeur-gérant : Pierre Nora.

Rédaction : Marcel Gauchet

Conseiller : Krzysztof Pomian

Réalisation, Secrétariat : Marie-Christine Regnier

Conception artistique : Jeanine Fricker

L'humanitaire dans **le débat**

- Numéro **67** Ingérence : vers un nouveau droit international ? *Mario Bettati, Pierre Hassner, Jean-Christophe Rufin*
Bernard Kouchner : Le mouvement humanitaire

Les États-Unis dans **le débat**

- Numéro **69** Incertitudes économiques, effervescence idéologique : *Jean Heffer, David P. Calleo, Robert Heilbroner, Félix G. Rohatyn, Jim Chapin, Philippe Raynaud, Marie-France Toinet, François Weil, François Furet*
- Numéro **81** Faits et méfaits de la pensée correcte : *Mark Lilla, Charles Krauthammer, Daniel Patrick Moynihan, John R. Searle*

La nation dans **le débat**

- Numéro **60** *Krzysztof Pomian* : Le retour des nations
- Numéro **63** Retour de la nation ? *Hélène Carrère d'Encausse, Michel Foucher, Ernest Gellner, Yves Lacoste, Dominique Schnapper*

Le patrimoine dans **le débat**

- Numéro **65** Autour du patrimoine : *Jack Lang, Édouard Pommier, Jean Cuisenier, Marc Augé, Krzysztof Pomian, Jean-Pierre Bady*
- Numéro **78** Mémoires comparées : le patrimoine : *Andrea Emiliani, Robert Hewison, Andreas Johannes Wiesand, Daniel Thérond, Jean-Michel Leniaud, Christian Dupavillon*